

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

6 SEPTEMBRE 2019
8H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 6 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :	Maire :	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers :	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présent : Me Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Deux (2) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20190906-001

Le président de la séance déclara la séance ouverte à 8h25.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 6 septembre 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20190906-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 septembre 2019.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
211 Ballantyne Nord	Reconstruction du balcon avant à cause de détérioration;
112 Percival	Remplacement de deux fenêtres;
73 Wolseley Nord	Remplacement de tous les rebords de fenêtre;
125 Strathearn Nord	Remplacement des portes avant et arrière;
36 Fairfield	Remplacement de la porte avant et celle du garage;
37 Parkside	Rénovation de l'escalier et du palier avant;
30 Sheraton	Remplacement des balustrades de neuf balcons;

60 Sheraton	Remplacement des balustrades de neuf balcons;
90 Sheraton	Remplacement des balustrades de neuf balcons;
16 Brock Sud	Démolition et reconstruction du mur arrière et substitution d'une porte par une fenêtre;
126 Brock Sud	Remplacement de vingt-neuf fenêtres, de la porte avant, d'une porte latérale et d'une porte-fenêtre, remplacement de volets et peinture des moulures et du parement avant (Option 8);
174 Sheraton	Refaire le revêtement du palier et de l'escalier avant avec du pavé.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
94-98 Westminster Nord	Installation de deux enseignes commerciales;
21 Curzon	Remplacement de rebords de fenêtre.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
221 Percival	Remplacement du revêtement de toiture.

5) De refuser les plans et projets suivants, d'après les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
21 Curzon	Remplacement des panneaux de bois par de la brique sur la façade avant.

Adoptée à l'unanimité
20190906-003

4. Demande de dérogation mineure – 82 StratHearn Nord

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019 conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005 pour les demandes suivantes de dérogations mineures au paragraphe 6 de l'article 4.1.10 et au paragraphe 3 de l'article 4.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 82 Strathearn Nord dans la Zone RA-6 afin de:

- Régulariser l'empiètement d'un balcon au fond de la cour avant, alors qu'un tel empiètement est interdit, ceci ayant pour effet de permettre une distance de recul du balcon à 3,82 mètres de la ligne de propriété au lieu de 4,57 mètres, réduisant ainsi le recul exigé de 0,75 mètre.
- Régulariser un deuxième balcon au-dessus du rez-de-chaussée dans la cour avant (idem au précédent), alors qu'il est interdit, ceci ayant pour effet d'ignorer ladite disposition.

Adoptée à l'unanimité
20190609-004

5. Demande de dérogation mineure – 8 Fenwick

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019 conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005 pour la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 8 Fenwick dans la Zone RB-6 afin de:

- Régulariser l'existence d'une extension du bâtiment principal au-dessus du garage pour que la distance de recul soit de (0) mètre, ceci ayant pour effet de réduire l'exigence dans cette zone de 6,10 mètres.

Adoptée à l'unanimité
20190609-005

6. Période de questions du public

À 8h30, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

Jonathan Spicer demanda s'il était possible d'envoyer à son notaire une copie par courriel de la résolution concernant le 8 Fenwick le plus rapidement possible ce matin. À l'invitation du Maire, le Greffier répondit qu'il s'en chargerait avec l'aide de l'inspecteur en bâtiment.

7. Levée de la séance

À 8h35, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20190906-006

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20190906*